

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles (P.P.R.)

DU 29 MARS 2021

**Direction Départementale
des Territoires
des Hautes-Pyrénées**
BP 1349 - 3, rue Lordat
65013 Tarbes cedex 9

- Rapport de présentation
- Document graphique
- Règlement - Annexes

Date: Octobre 2020

© IGN-BD PARCELLAIRE® protocole Ministère – IGN – 2013 édition 2013

Zone bleue : Constructible sous conditions

Zone rouge : Inconstructible (sauf cas particulier: voir règlement)

Zone jaune : Inconstructible - champ d'expansion des crues
(sauf cas particulier: voir règlement)

Zone blanche : non réglementée pour les risques étudiés

Limite communale

Limite de la zone d'étude

Hors zone d'étude

C Chute de blocs

G Glissement de terrain

T

I Inondation

F Affaissement/Effondrement

